



LA MEMOIRE VIVE DES COMMUNAUTES JUIVES DU MONDE SEFARADE, MEDITERRANEEN ET ORIENTAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2021

Le 30 juin 2021 à 14 h, s'est tenue sur zoom l'assemblée générale de l'association de la loi de 1901 dénommée « *Amis du musée du monde séfaraide* », en abréviation « AMUSSEF ».

L'assemblée est présidée par Hubert Lévy-Lambert, président de l'association, qui indique qu'il s'agit du deuxième exercice de l'association et que l'assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant : *Rapport moral ; Rapport financier ; Rapport du commissaire aux comptes ; Modification des statuts ; Renouvellement du bureau ; Questions diverses*

Le président rappelle que la situation sanitaire a conduit à organiser, comme l'année dernière, la participation des membres par visioconférence. Il indique que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts et constate qu'il résulte de la liste de présence, que 20 membres participent par visioconférence et 36 membres sont représentés, soit un total de 56 sur un total de 113 ayant le droit de vote en vertu de l'article 10 des statuts. Ce nombre étant supérieur au quorum de 10% prévu au même article, le président indique que l'assemblée peut délibérer régulièrement et rappelle qu'en première lecture les résolutions de modification des statuts doivent être approuvées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés ou participant par visioconférence.

Le président rappelle que le rapport moral et le rapport financier ont été adressés aux membres par messagerie électronique et donne lecture des grandes lignes du rapport moral. Il explique notamment les motivations de la proposition de renouvellement anticipé du bureau, de modification des statuts et de transfert du siège social.

Le président explique ensuite que l'irréligibilité de David Ankri, ancien secrétaire général, qui n'a pas payé sa cotisation malgré plusieurs rappels, a conduit Stéphane Benayoun à proposer de prendre le poste de secrétaire général et à lui demander de conserver encore quelque temps le poste de président, ce qu'il a accepté.

Stéphane Benayoun rappelle qu'il est expert-comptable et commissaire aux comptes, administrateur de l'ACEFI et d'ORT France et chevalier de l'ordre national du Mérite. Il explique que sa candidature s'inscrit dans la volonté du fondateur d'Amussef de créer un musée qui doit s'inscrire dans l'histoire contemporaine et dans celle du peuple juif et d'Israël.

Il est ensuite donné la parole aux autres candidats, savoir Pierre Aziza, Bernard Bismuth, Laurent Sabbah, David Soussan, Nicole Cohen-Addad, Eddy Lévy et Michel Lévy, qui se présentent brièvement.

Le président résume ensuite le rapport financier et donne la parole à Stéphane Lipski, commissaire aux comptes, qui explique que l'audit qu'il a effectué lui a permis de certifier que les comptes d'Amussef sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

La parole est alors donnée aux participants.

Après discussion, personne ne demandant plus la parole, il est passé au vote des résolutions.

Première résolution : comptes 2020

L'assemblée générale, ayant entendu le rapport du président et le rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020, approuve le rapport moral et le rapport financier.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Deuxième résolution : affectation du résultat

L'assemblée générale arrête le résultat de l'exercice à la somme de 27.036 € et décide de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Troisième résolution : modification des statuts

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 8 des statuts comme suit :

Ancienne rédaction : L'Association est dirigée par un bureau comprenant un président, un à trois vice-présidents, un trésorier, un webmestre et un secrétaire général. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans renouvelables. Les anciens présidents peuvent être nommés président d'honneur.

Nouvelle rédaction : L'Association est dirigée par un bureau comprenant 5 à 12 membres dont un président, un à quatre vice-présidents, un trésorier, un webmestre et un secrétaire général. Les membres du bureau sont élus par l'assemblée générale pour 4 ans renouvelables. Entre deux assemblées, si le plafond n'est pas atteint, quelle qu'en soit la cause, le bureau peut coopter des nouveaux membres. Leur nomination doit être ratifiée par la prochaine assemblée. Les anciens présidents peuvent être nommés président d'honneur.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Quatrième résolution : nominations au bureau

En remplacement de l'ensemble du bureau nommé par l'assemblée générale du 15 septembre 2020, l'assemblée générale nomme les personnes ci-après pour une durée de 4 ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2024 :

Président : Hubert Lévy-Lambert

Vice-présidents : Pierre Aziza, Bernard Bismuth, Laurent Sabbah

Trésorier : David Soussan

Secrétaire général : Stéphane Benayoun

Webmestre : Hervé Kabla

Membres : Nicole Cohen-Addad, Eddy Lévy, Michel Lévy

Cette résolution est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

Cinquième résolution : siège social

L'assemblée générale décide de transférer le siège de l'association au 168 rue de Grenelle 75007 Paris à compter du 1^{er} juillet 2021 et de modifier corrélativement l'article 3 des statuts.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité moins une abstention.

L'ordre du jour étant terminé, l'assemblée a été clôturée à 15 h 15 et il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par le président et le secrétaire général.

Fait à Paris le 30 juin 2021,

Hubert Lévy-Lambert, président

Stéphane Benayoun, secrétaire général

